

**Conseil municipal | Séance du 27 juin 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2024-06-27-30 | Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession d'un terrain au groupe Monceau**  
**Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 21 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Madame Juliette Biville, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur.

**Etaient excusé-es :**

Monsieur Brahim Charafi.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Pascal Le Cousin

## **Exposé des motifs :**

Dans le cadre de son développement urbain et afin de favoriser l'utilisation économe et durable du foncier grâce notamment au recyclage d'anciennes emprises d'activités désaffectées, la Ville a lancé un appel à projet pour la reconversion de la friche Marc Seguin en vue de la réalisation d'un projet à dominante d'habitat.

La candidature du groupe Monceau proposant la réalisation d'un programme d'environ 100 logements a été retenue.

Dès lors, il convient de formaliser les modalités de cession de ce foncier.

## **Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale,

### **Considérant :**

- Qu'un appel à projets a été lancé par la ville en vue de la reconversion de la friche Marc Seguin pour la réalisation d'un projet à dominante d'habitat,
- Que la candidature du groupe Monceau proposant une opération d'environ 100 logements a été retenue,
- Que la ville est propriétaire des terrains situés sur la partie Nord du site (parcelles cadastrées AK 495, 521, 562 et 563 et AL 274), et que la partie Sud correspondant aux anciens locaux de l'AFT IFTIM est portée par l'établissement public foncier de Normandie dans le cadre du programme d'action foncière communal (parcelle cadastrée AK 433),
- Que le groupe Monceau pourrait acquérir l'ensemble du site après rachat opéré par la ville auprès de l'établissement public foncier de Normandie,
- Qu'il prendrait en charge l'ensemble des travaux de démolition et viabilisation du site,
- Que le bien pourrait être cédé en l'état au prix de 800 000 € HT, compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, frais d'acte en sus à charge acquéreur,

### **Décide :**

- De céder au groupe Monceau le bien susvisé aux conditions énoncées ci-dessus.

- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Pascal Le Cousin

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240627-lmc135457-DE-1-1

Affiché ou notifié le 2 juillet 2024

**Périmètre opérationnel reconversion friche Marc Seguin**

